

Dix commandements pour un art des sons fixés

1 Le compositeur des sons fixés travaille avec des sons et non avec des signes écrits, en va-et-vient constant entre le «faire» et l' «entendre».

2 Il distingue complètement les sons de leur source sonore. [...]

3 Le compositeur des sons fixés est, ou devient, l'auteur des sons sur lesquels il travaille. [...]

4 La fixation (enregistrement) du son est un postulat de son travail. [...]

5 Pour le compositeur des sons fixés chaque son né d'un autre, au cours des opérations du studio, est un son nouveau. [...]

6 La création des sons, dans l'oeuvre des sons fixés, se fait tout au long de la composition de celle-ci. [...]

7 Pour la musique des sons fixés, il n'y a pas de sons que l'on peut dire à priori «naturel». [...]

8 La notion de «trucage sonore» n'est pas pertinente non plus pour la musique des sons fixés. [...]

9 Aux sources réelles, elle substitue des sources imaginaires. [...]

10 Parmi ses machines, la musique des sons fixés distingue entre appareils de base et moyens ad libitum. [...]

Michel CHION; *L'art des sons fixés ou la musique concrètement*; Editions Metamkine; Fontaine 1991; pp.22-26